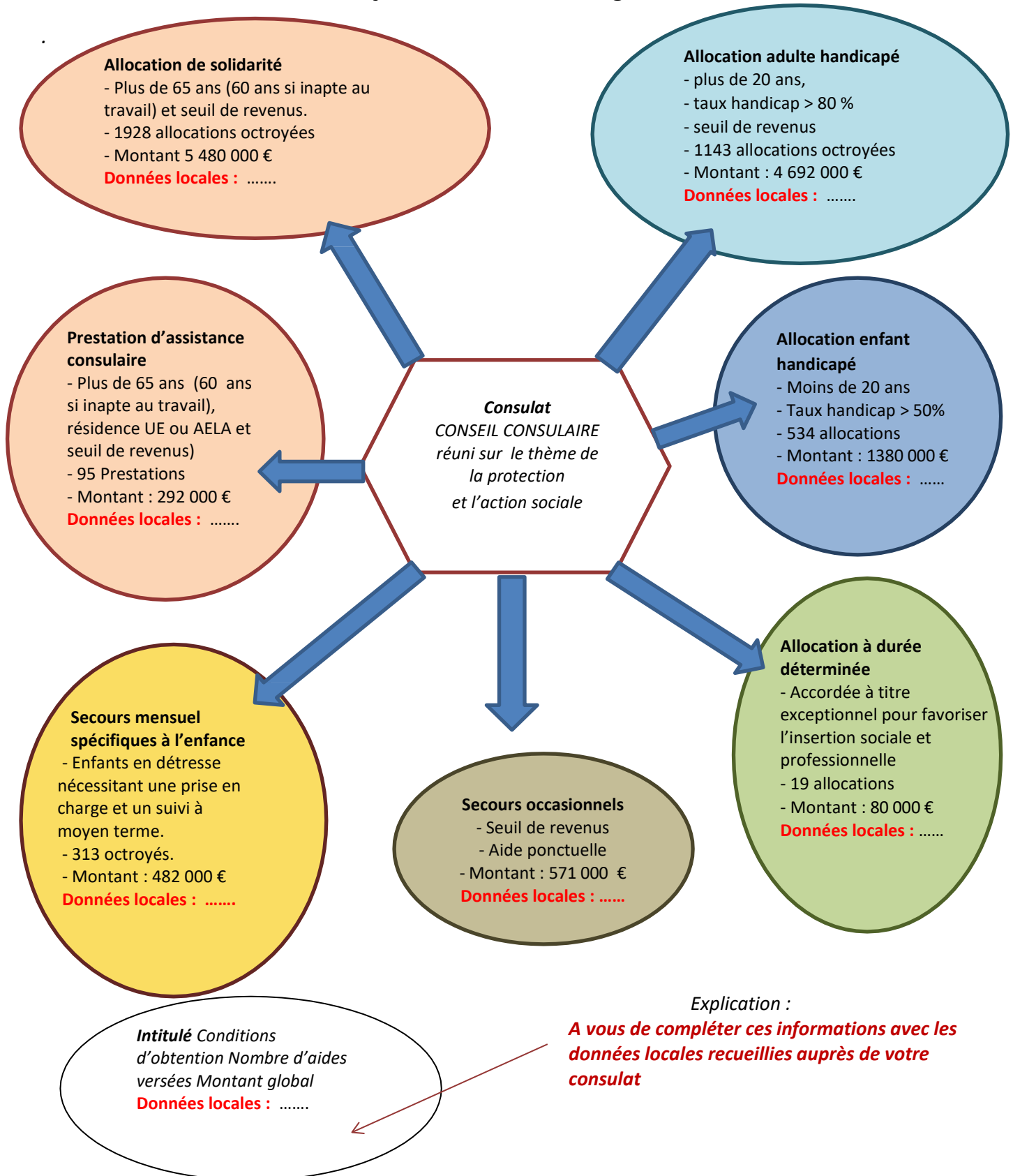


En quoi consiste l'aide sociale apportée par les consulats aux Français vivant à l'étranger ?

Données 2018

## 1. Allocations versées aux Français résidents à l'étranger





# Aide-mémoire Action sociale

septembre 2019

## En quoi consiste l'aide sociale apportée par les consulats aux Français vivant à l'étranger ?

**Attention : ajouter les Secours occasionnels pour un montant de 571 000 €**

### 2. Autres modes d'intervention en faveur des Français de l'étranger :

**Subventions aux Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)** autrement dit les sociétés de bienfaisance qui distribuent des aides aux Français en difficulté qui s'adressent à elles (ou leur sont adressés par les associations de Français) : elles ont la souplesse qui manque aux CCPAS pour accorder des aides qui n'entrent pas dans le cadre décrit au premier paragraphe. Montant attribué : 453 000 € à 78 associations.

**Centres médicaux sociaux** : 11 centres situés dans des pays où l'offre de soins est déficiente ont reçu 186 500 €

**Rapatriements sanitaires ou pour indigence** : Le nombre de Français rapatriés en 2018 (résidents ou de passage à l'étranger) s'est élevé à 177, tous types de rapatriements confondus (77 pour motif sanitaire, 100 pour indigence) pour un coût global de 603 602 €  
France horizon, ex CEFR, comité d'entraide aux Français rapatriés, est le partenaire incontournable de la DFAE pour ces rapatriements.

#### **Contribution au financement de la prise en charge partielle de la troisième catégorie de la CFE :**

Depuis 2015, la participation du MEAE a diminué progressivement pour finalement aboutir, en 2018, à une participation de 580 532 € soit environ la moitié du coût de cette mesure.

En 2018, le dispositif de la « 3ème catégorie aidée » a bénéficié à 2 077 adhérents pour un coût global d'environ 1,748 M€, dont 1,052 M € au titre des allègements de cotisations. On note une baisse du nombre d'adhérents par rapport à 2017

Les bénéficiaires se répartissent entre 640 salariés, 322 travailleurs non-salariés et 1 115 inactifs. 67 % d'entre eux se trouvent en Afrique et en Océanie, 22 % en Asie et 11 % en Amérique.

En marge de l'action sociale a été créé le fond de Soutien au Tissu Associatif des Français à l'Etranger-STAFE qui pallie la suppression de la réserve parlementaire. Certains projets sont à but social ou caritatif. Les projets associatifs ont été soumis à l'avis des conseils consulaires, puis étudiés par la commission nationale du STAFE réunie le 28 septembre 2018. Le total des subventions versées au titre du STAFE en 2018 s'élève à 1 755 845 €.

En tout, en 2018, ce sont **13 021 685 € (4032 allocataires et PAC + secours occasionnels + Aides exceptionnelles)** qui ont été dépensés pour l'action sociale par la DFAE.

A noter qu'en 2013 il était de 16 534 000 € pour 4896 allocataires et PAC)

Le montant total des demandes présentées par les CCPAS en 2019 s'est élevé à 14 154 886 €. Ce montant est inférieur à celui enregistré en 2018 (14 591 855 €), mais supérieur aux moyens ouverts (12 933 010 €). Des réajustements des budgets sollicités ont été effectués sans toutefois parvenir à limiter le total des demandes au cadre prévu.

Ainsi, à l'issue de la Commission permanente, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018 s'élèvent à 13 427 184 € (soit + 0,2% par rapport à 2018) pour 3 977 bénéficiaires (soit - 1,4% par rapport à 2018). La proportion de nouveaux entrants est de l'ordre de 11%. Les femmes représentent 54% du dispositif global. L'âge moyen des bénéficiaires est de 66 ans chez les adultes et de 11 ans chez les enfants.